



Conditions de Ventes Générales / Terms & Conditions

Programme d'immersion francophone - été 2026 / Francophone immersion Program – Summer 2026

Alliance Française de Montréal

AFMTL : Alliance Française de Montréal

[English Version below]

VERSION FRANCAISE – CONDITIONS DE VENTE

Validation du niveau

Pour valider sa place dans un des quatre niveaux, le participant doit soumettre un justificatif de niveau (attestation d'une autre Alliance Française, Institut français, résultat d'examen officiel de français avec **relevé de notes** au choix : TCF, TEF, DELF-DALF, DFP) à info@afmtl.ca.

En l'absence de justificatif, le participant a la possibilité de passer un test de placement oral gratuitement avec un des enseignants désignés de l'AFMTL.

Cours et déroulé de la semaine d'immersion

La langue d'enseignement et de communication dans la classe est le français. Les enseignants encouragent les apprenants à l'utiliser autant que possible et cela quel que soit le niveau, de manière à rendre son usage naturel et à garantir une meilleure progression.

Les cours sont basés sur des documents authentiques et activités orales, écrites et interactives sur la culture québécoise et montréalaise. Aucun autre livre, manuel n'est requis. Aucune évaluation ne sera réalisée à l'issue de la semaine.

Les valeurs de l'AFMTL sont le respect, la bienveillance et l'humain. Tout comportement violent ou inapproprié par le participant envers les autres participants, les enseignants ou le personnel de l'AFMTL pourra donner lieu à une expulsion définitive de l'AFMTL sans possibilité de remboursement, ou le cas échéant, à des poursuites judiciaires.

En cas d'urgence personnelle, de maladie soudaine ou d'accident, le participant autorise l'AFMTL à solliciter des services médicaux, hospitaliers ou d'ambulance en son nom, si le personnel de l'AFMTL juge cela nécessaire. L'élève accepte d'être seul.e responsable de tous les frais associés à la fourniture de ces services.

Visites culturelles

Une carte hebdomadaire de transports en commun est incluse dans les frais de scolarité. Elle sera distribuée le premier jour de classe et offre un accès illimité aux bus et métros de Montréal dans la zone A du lundi au dimanche afin que le participant puisse se rendre en transport public aux visites et activités proposées dans le cadre du programme.

En cas d'oubli ou perte de la carte, le participant devra assumer personnellement les frais de transport nécessaires vers les lieux de visites.

Un accompagnant supervisera l'acheminement vers les lieux de visite depuis l'AFMTL : les horaires de départ seront communiqués en début de semaine d'immersion. Il est demandé aux participants d'être ponctuels au point de RDV à l'AFMTL afin de respecter les horaires de début d'activité. L'accompagnant partira à l'heure désignée, même en cas de retard des participants, qui devront alors rejoindre le lieu de la visite par leurs propres moyens. Les participants doivent être en mesure de se rendre à pied ou en transport en commun incluant un déplacement à pied, sur le lieu de la visite. En cas d'incapacité physique, le déplacement en taxi ou véhicule personnel est à la charge du participant.

L'accompagnant n'est pas tenu de raccompagner les participants après la fin de la visite/activité.

En cas d'absence, volontaire ou non, du participant à une ou plusieurs activités du programme, aucun remboursement ou compensation ne sera offerte.

En cas d'annulation inopinée d'une activité culturelle, l'AFMTL s'engage à proposer une activité de remplacement équivalente.

L'AFMTL s'engage à maintenir une activité qui aurait lieu en extérieur en cas de météo moins favorable. En cas d'avis de tempête / gros orage, l'activité pourra être adaptée, voire annulée.

Annulations de la participation au programme

Toutes les demandes d'annulation doivent être soumises par écrit (par courriel à info@afmtl.ca) et doivent clairement indiquer l'intention du participant de se retirer du programme.

Les frais suivants ne sont en aucun cas remboursables :

- Frais d'inscription annuelles (55\$)
- Frais administratifs du programme (45 \$)

Si un participant est contraint d'annuler son programme en raison d'un refus de visa, un remboursement sera effectué, hors frais d'inscription annuels et frais administratifs du programme. L'AFMTL doit recevoir l'original de la lettre de refus de visa canadien pour traiter le remboursement.

Admissibilité au remboursement

Les remboursements indiqués ci-dessous s'appliquent **aux frais de scolarité, après déduction des frais administratifs non remboursables de 45 \$:**

- 60 jours ou plus avant le début du programme : remboursement de 100 % des frais de scolarité restants.
- Entre 59 et 30 jours avant le début du programme : remboursement de 70 %.
- Entre 29 et 11 jours avant le début du programme : remboursement de 50 %.
- Moins de 10 jours avant le début du programme : aucun remboursement.

Les reports de participation à une autre session d'immersion peuvent être acceptés à la discrétion de l'AFMTL.

Après la date de début du programme :

Pas de remboursement possible. En cas de force majeure ou de maladie, sur présentation d'un justificatif, le participant pourra obtenir un avoir.

Hébergement

Les participants peuvent choisir l'option d'hébergement en famille d'accueil francophone, avec Lamimo, partenaire choisi par l'AFMTL. Pour vous inscrire, RDV directement sur le [site du partenaire](#).

L'hébergement en famille d'accueil est entièrement coordonné par le partenaire choisi par l'AFMTL.

Le partenaire fera tout son possible pour placer les participants en famille d'accueil à distance raisonnable de l'Alliance Française, mais ce n'est pas garanti. Pour plus de renseignements, contacter le partenaire directement sur son [site internet](#).

L'hébergement en hôtel ou location privée est à la charge des participants. L'AFMTL pourra fournir des suggestions d'hébergement mais ne sera pas tenue responsable de la qualité du séjour. L'AFMTL n'organise pas, ni ne gère les transferts aéroport / hôtel ou hôtel / Alliance Française.

ENGLISH VERSION

Terms and Conditions

Level Validation

To validate their placement in one of the four levels, participants must submit proof of level (certificate from another Alliance Française, French Institute, official French exam results with transcript of choice: TCF, TEF, DELF-DALF, DFP) to info@afmtl.ca.

In the absence of proof, participants can take an oral placement test with one of the designated teaching staff of the AFMTL.

Classes and Immersion Week Schedule

The language of instruction and communication in the classroom is French. Teachers encourage learners to use it as much as possible at all levels, in order to make its use natural and ensure better progress.

Classes are based on authentic materials and oral, written and interactive activities on Quebec and Montreal culture. No other books or textbooks are required. No assessment will be conducted at the end of the week.

AFMTL's values are respect, kindness and humanity. Any violent or inappropriate behavior by a participant towards other participants, teachers or AFMTL staff may result in permanent expulsion from AFMTL without possibility of refund, or where applicable, legal proceedings.

In case of personal emergency, sudden illness or accident, the participant authorizes AFMTL to request medical, hospital or ambulance services on their behalf, if AFMTL staff deems it necessary. The participant agrees to be solely responsible for all costs associated with providing these services.

Cultural Visits

A weekly public transportation pass is included in tuition fees. It will be distributed on the first day of class and offers unlimited access to Montreal buses and metro in zone A from Monday to Sunday so that participants can take public transportation to visits and activities offered as part of the program.

In case of loss or forgetting of the card, the participant will be personally responsible for necessary transportation costs to visit locations.

A supervisor will oversee transportation to visit locations from the AFMTL: departure times will be communicated at the beginning of the immersion week. Participants are asked to be punctual at the meeting point at AFMTL in order to respect activity start times. The supervisor will leave at the designated time, even if participants are late, who will then have to reach the visit location on their own. Participants must be able to reach the visit location on foot or by public transportation including walking. In case of physical inability, transportation by taxi or personal vehicle is the participant's responsibility.

The supervisor is not required to accompany participants back after the end of the visit/activity.

In case of absence, voluntary or not, by the participant at one or more program activities, no refund or compensation will be offered.

In case of unexpected cancellation of a cultural activity, the AFMTL commits to offering an equivalent replacement activity.

The AFMTL commits to maintaining an outdoor activity in case of less favorable weather. In case of storm/heavy thunderstorm warning, the activity may be adapted or even cancelled.

Program Participation Cancellations

All cancellation requests must be submitted in writing (by email to info@afmtl.ca) and must clearly indicate the participant's intention to withdraw from the program.

The following fees are under no circumstances refundable:

- Annual registration fees (\$55)
- Program administrative fees (\$45)

If a participant is forced to cancel their program due to visa refusal, a refund will be made, excluding annual registration fees, program administrative fees. AFMTL must receive the original Canadian visa refusal letter to process the refund.

Refund Eligibility

The refunds indicated below apply to tuition fees, after deduction of non-refundable administrative fees of \$45:

- 60 days or more before program start: 100% refund of remaining tuition fees.
- Between 59 and 30 days before program start: 70% refund.
- Between 29 and 11 days before program start: 50% refund.

- Less than 10 days before program start: no refund.

Transfers of participation to another immersion session may be accepted at AFMTL's discretion.

After program start date, no refund is possible. In case of force majeure or illness, upon presentation of proof, the participant may obtain a credit.

Accommodation

Participants can choose the homestay accommodation option with francophone host families, through Lamimo, a partner chosen by AFMTL. To register, go directly to the [partner's website](#).

Homestay accommodation is entirely coordinated by the provider chosen by AFMTL.

The provider will do everything possible to place participants in host families at a reasonable distance from the Alliance Française, but this is not guaranteed.

Should you have any questions or concerns about accommodation, please contact the provider via [their website](#).

Hotel or private rental accommodation is the participants' responsibility. AFMTL may provide accommodation suggestions but will not be held responsible for the quality of the service. AFMTL does not organize or manage airport/hotel or hotel/Alliance Française transfers.